

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents :26
 Ont donné pouvoir :3
 Date de convocation : 07/04/2026

Séance du 20 avril 2026

L’an deux mille vingt-six, le 20 avril à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud SIGU, maire.

Présents : Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Jean Luc CHABOSI, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONÇALVES, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali MARTIN RIVALS, Bruno MAURY, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs : Marlène JAMIN à Carlos BICO, Constance PERNEY à Adrien CRASSAC, Karine RAU à Hervé FOURNET FAYAS

Excusé : -

Monsieur Jean Luc CHABOSI a été désigné secrétaire de séance.

2026-20-04-26	Adoption du compte financier unique (CFU) pour l’année 2025
---------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l’article L2121-14

Vu le CFU tel qu’annexé à la présente délibération

Vu l’avis de la Commission Finances en date du 9 avril 2026

Vu la note synthétique jointe à la convocation

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :



Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 826 862,26	9 225 010,87	12 051 873,13
	Recettes réalisées (1)	B	1 546 775,99	9 494 688,20	11 041 464,19
	Restes à réaliser	C	382 890,84	0,00	382 890,84
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 103 820,98	10 205 794,00	14 309 614,98
	Dépenses réalisées (1)	E	1 210 701,26	8 719 502,11	9 930 203,37
	Restes à réaliser	F	9 317,12	0,00	9 317,12
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	338 074,73	775 186,09	1 111 260,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 276 958,72	980 783,13	2 257 741,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 613 033,45	1 755 969,22	3 369 002,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	373 573,72	0,00	373 573,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 986 607,17	1 755 969,22	3 742 576,39

Considérant que Monsieur Arnaud SIGU, maire de la commune, a quitté la séance, et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Carlos BICO, premier adjoint.

Après en avoir délibéré, le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le compte financier unique de la commune pour l'année 2025

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote : 1 ne prend pas part au vote ; 3 abstentions

Ne prend pas part au vote	1
Abstentions	3
Pour	25
Contre	0

A Bruguières, le 20 avril 2026,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Arnaud SIGU,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>